

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 24 novembre 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 3

Absents excusés : 3 absents non excusés : 3

Date de la convocation : le 19 novembre 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, DURAND-ESPIC David, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, BEY Pierre, Marie SECARD.

Procurations : Hélène PASTOUREL donne pouvoir à Bernard BRESSON, Pascal ROUVEURE donne procuration à Véronique ALLIEZ, Laurence MANFREDI donne procuration à David DURAND-ESPIC.

Absents excusés : Hélène PASTOUREL, Pascal ROUVEURE, Laurence MANFREDI

Absents non excusés : GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, DECHILLY Emilie.

Secrétaire de séance : SECARD Marie

Madame Hélène PASTOUREL arrive au conseil à 19h09 et commence à prendre part aux débats.

1-25-65 Délibération portant approbation d'un don de parcelles – Famille CREGUT

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Véronique ALLIEZ, Maire,

Vu les articles L.2241-1 et suivants, R.2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 932 du code civil,

Vu le code général de la propriété publiques,

Considérant que, par mail, la famille CREGUT a exprimé sa volonté de réaliser un don de parcelles sans charges ni conditions situées sur la commune de MALATAVERNE. Ces parcelles sont cadastrées et situées comme suit ::

- ZN24 : Surface cadastrale : 3380 m² Lieudit : SAINTE AGNES 1er Propriétaire de la parcelle Zonage : A : 3360 m² (100%)
- AI49 (Surface cadastrale : 7425 m² : Lieudit : MONTCHAMP Zonage : Nr : 7691 m² (100%)

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire Véronique ALLIEZ, le conseil municipal, DELIBERE

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** définitivement la donation, sans charges ni conditions, des parcelles ZN24 : Surface cadastrale : 3380 m² Lieudit : SAINTE AGNES 1er Propriétaire de la parcelle Zonage : A : 3360 m² (100%)
AI49 (Surface cadastrale : 7425 m² : Lieudit : MONTCHAMP Zonage : Nr : 7691 m² (100%)

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.
- **CONFIE** au notaire, qui plaira à la famille CREGUT ou à tout le moins Monsieur BRUGGER notaire à Châteauneuf du Rhône la rédaction des actes afférents à cette donation.
- **DIT** que les tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 24 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 24 novembre 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ
